



DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
NORD TOULOIS

PROCES VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal du Lundi 02 mars 2015

Le lundi 02 mars 2015, à 20 h 45, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, après convocation envoyée le 25 février 2015 et affichage au panneau municipal situé à l'entrée de la mairie le 25 février 2015.

<u>Etaient présents</u>	:	Monsieur Ludovic LEGGERI, Maire Mesdames Véronique FOURNIER et Sylvie SCHARFF, Messieurs Philippe HALLIER et Jérôme CARY adjoints au Maire Mesdames Amandine VOINOT, Nelly RAVELLO, Stéphanie BACCHETTA, Pascaline BOUCHER, Anne CHASSARD et Nathalie GREINER GRAVIER Messieurs René MATHIOT, David DETTI, Alain LAFONTAINE, François SAUVAGE et Stéphane BARELLI, conseillers municipaux.
<u>Absents excusés</u>	:	Messieurs Yoann REMOND et Jean Luc ERB
<u>Absents non excusés</u>	:	Madame Chantal TOUSSAINT
<u>Pouvoir</u>	:	Monsieur Jean Luc ERB à Monsieur René MATHIOT Monsieur Yoann REMOND à Monsieur Philippe HALLIER
Monsieur Philippe HALLIER est désigné comme secrétaire de séance		
<u>Présents</u>		: 16
		<u>Votants</u> : 18

OUVERTURE DE LA SEANCE

(RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire)

La séance est ouverte à 20 h 45.

Monsieur le Maire demande à Monsieur François Sauvage de ne plus réitérer ses insultes en public envers la municipalité et les agents. Plainte sera déposée si de nouvelles injures en public devaient être faites. Monsieur François Sauvage argumente qu'il est inadmissible que des personnes soient dans l'incapacité de quitter la commune à 7 h 30 pour cause d'enneigement. Monsieur François Sauvage insiste et réitère ses propos, en présence des membres du conseil et du public.

Monsieur le Maire poursuit la séance et annonce que la délibération n°13 est retirée de l'ordre du jour du conseil municipal pour cause : le voyage scolaire à Paris des classes de CM1-CM2 est annulé. Madame la directrice de l'Ecole élémentaire proposera un autre projet de classe découverte.

DELIBERATION N°1

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2014

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès verbal de la réunion du 8 décembre 2014.

Le procès verbal est ainsi approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Étaient présents : Monsieur Ludovic LEGGERI, Maire
Mesdames Véronique FOURNIER et Sylvie SCHARFF, Messieurs Philippe HALLIER et Jérôme CARY adjoints au Maire
Mesdames Chantal TOUSSAINT, Amandine VOINOT, Nelly RAVELLO, Stéphanie BACCHETTA, Pascaline BOUCHER, Anne CHASSARD et Nathalie GREINER GRAVIER
Messieurs René MATHIOT, David DETTI, Alain LAFONTAINE, François SAUVAGE et Stéphane BARELLI, conseillers municipaux.

Absents excusés : Messieurs Yoann REMOND et Jean Luc ERB

Absents non excusés : néant

Pouvoir : Monsieur Jean Luc ERB à Monsieur René MATHIOT
Monsieur Yoann REMOND à Monsieur Philippe HALLIER

Monsieur Philippe HALLIER est désigné comme secrétaire de séance

Présents : 17 Votants : 19

DELIBERATION N°2

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

(RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire)

Décisions prises en vertu des délibérations des 18 avril et 28 août 2014 et de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales par Monsieur Ludovic LEGGERI :

- Décision n°2014 – 32 : Convention pour contrat annuel de vérification et maintenance du matériel de sécurité incendie auprès de l'entreprise Propartener Incendie : 4,85 € HT par extincteur, 6,85 € HT par BAES et 15 € HT la vacation.
- Décision n°2014 – 33 : Encaissement du remboursement par l'assurance Groupama dans le cadre du sinistre à l'école élémentaire le 15 août 2014 (tentative d'effraction – casse d'une baie vitrée) : 866,40 €
- Décision n°2014 – 34 : Encaissement du remboursement par l'assurance Groupama des frais d'avocat dans le cadre de l'affaire Commune de Saizerais / Commerce au Panier d'Or : 851 €
- Décision n°2015 – 01 : Abandon du droit de préemption urbain sur le bien sis 43 rue Saint Amand cadastré AE106 - AE 305 et AE 306 pour un montant de 90 000 €.
- Décision n°2015 – 02 : Convention de prestations de télémaintenance par l'entreprise Amplitude Informatique pour le serveur HP Proliant ML 110E : coût annuel :450 € HT
- Décision n°2015 – 03 : Contrat unique de fourniture d'électricité auprès de EDF : accès au réseau public de distribution et utilisation pour le bâtiment salle polyvalente chemin des Vignes au 1er novembre 2015 pour une durée 24 mois .
- Décision n°2015 – 04 : Abandon du droit de préemption sur le bien sis 8 rue des Pinsons cadastré AA81 pour un montant de 199 000€ dont 20 000€ de frais d'actes et mobilier.
- Décision n°2015 - 05 : Abonnement téléphone portable élus : SFR Buisness Team : 45 € HT / mois sur 24 mois. Ce téléphone portable est la propriété de la commune pour permettre de joindre dans le cadre de ses fonctions Monsieur le Maire. Lors de l'absence de Monsieur le Maire ce portable est remis aux adjoints pour astreinte. Il n'a pas été retenu d'ajouter un portable à la flotte actuelle de 3 portables chez le prestataire Bouygues.
- Décision n°2015 – 06 : Abandon du droit de préemption sur les biens sis 44 route nationale, parcelles cadastrées AB 146 et AB 147, les biens sis Croix de Mission parcelles cadastrées AB 132 AB 133 et AB 134, les biens sis Croix de Mission Bas parcelles cadastrées AB 143, AB 144 et AB 145 pour un montant de 195 000 € dont 5 000 € de mobilier

A la demande de Madame Anne Chassard et Monsieur François Sauvage, des informations concernant les coûts dans le cadre de certaines décisions ont été apportées et rajoutées à la présente délibération pour des raisons d'uniformité du cadre de présentation.

DELIBERATION N°3

FINANCES – BUDGET GENERAL APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

(*Rapporteur* : *Madame Véronique FOURNIER*)

Madame Véronique FOURNIER informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2014 du budget général présente l'ensemble des dépenses et des recettes du service et reprend les résultats de l'exercice 2013 .

Les résultats sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2014	825 972,26 €	145 044,47 €
Recettes 2014	957 186,70 €	234 917,96 €
Résultat de l'exercice 2014	131 214,44 €	89 873,49 €
Résultat 2013 reporté		-24 144,82 €
Résultats cumulés	131 214,44 €	65 728,67 €
Excédent global de clôture	196 943,11 €	

Madame Anne Chassard demande si des documents complémentaires sont transmis en séance.

Madame Véronique Fournier précise que copie du compte administratif 2014 et copie du compte de gestion transmis par le trésorerie leurs ont été adressés par courriel le jour de leur demande soit le vendredi 27 février 2015.

Monsieur François Sauvage précise que ces documents sont inexploitable et d'ailleurs qu'il ne les a pas réceptionné. Le fichier est trop « lourd ». D'autre part, les documents complémentaires transmis le vendredi à 16 h 00 pour la réunion du lundi à 20 h 45 lui semble un délai court.

Madame Véronique Fournier rappelle que dans un soucis de parfaite égalité face à l'information, elle a pris l'initiative d'inviter tous les membres à une réunion d'information le samedi à 11 h 00 en mairie.

Monsieur Stéphane Barreli précise que la veille pour le lendemain il est difficile de s'organiser.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de l'exécution d'un budget voté par leurs soins avant avril 2014. Monsieur François Sauvage tient à préciser que l'exécution a été réalisée par Monsieur le Maire.

Monsieur François Sauvage revient sur le fait que les documents n'ont pas été adressés en temps et en heures.

Monsieur le Maire précise une fois de plus qu'il ont été adressés, comme prévu, suite à leur demande écrite.

Madame Anne Chassard souligne qu'ils ont été destinataires des documents parce qu'ils les ont demandé et trouve que c'est une façon particulière de travailler.

Madame Véronique Fournier rappelle qu'il n'y a aucune obligation pour une commune de 1500 habitants de transmettre un document de travail sauf sur demande ; ce qui a été fait suite à celle du vendredi 27 février 2015.

Madame Anne Chassard explique qu'il lui semble ne pas avoir suffisamment d'information pour délibérer.

Monsieur François Sauvage interpelle une élue de la majorité, Madame Chantal Toussaint, sur la date à laquelle elle a reçu les documents. Face à une réponse imprécise de sa part, Monsieur François Sauvage lui conseille d'assister aux ateliers mémoires organisés sur la commune.

Monsieur Jérôme Cary souligne qu'il a le droit de débattre mais qu'il n' a pas à agresser verbalement les personnes présentes. Monsieur Jérôme Cary rappelle à Monsieur François Sauvage qu'il s'est déjà permis lors de précédentes réunions du conseil de manquer de respect au personnel communal et maintenant aux élus présents et lui demande de bien vouloir rester poli.

Monsieur le Maire quitte la séance à l'issu des débats et avant le vote.

Le doyen d'âge présent à la séance, Monsieur Alain Lafontaine, préside la séance.

En conséquence,

Après délibération, à la majorité, (14 votes POUR et 4 votes CONTRE : Mesdames Anne Chassard et Nathalie Greiner - Messieurs François Sauvage et Stéphane Barelli), le conseil municipal

APPROUVE le compte administratif du budget général de l'exercice 2014.

DELIBERATION N°4

FINANCES – BUDGET GÉNÉRAL APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

(Rapporteur : Madame Véronique FOURNIER)

Le Compte de Gestion du Budget général pour l'année 2014, établi par le Comptable Public, présente des écritures et des résultats identiques à celles et ceux figurant au Compte Administratif de l'exercice.

En conséquence,

Après délibération, à la majorité, (14 votes POUR et 4 votes CONTRE : Mesdames Anne Chassard et Nathalie Greiner - Messieurs François Sauvage et Stéphane Barelli), le conseil municipal

APPROUVE le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier concernant le budget général de l'exercice 2014.

DELIBERATION N°5

AFINANCES – BUDGET GÉNÉRAL AFFECTATION DES RESULTATS 2014

(Rapporteur : Madame Véronique FOURNIER)

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 au budget général s'élève à 131 214,44 €.

L'excédent d'investissement de l'exercice 2014 au budget général s'élève à 65 728,67 €.

Considérant le tableau des restes à réalisés de dépenses et recettes d'investissement remis au trésorier :

DEPENSES		RECETTES	
2014181 ECLAIRAGE PUBLIC	218,40 €	13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	4 500,00 €
2014215 PRIMES RAVALLMENT FACADES	1 000,00 €		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 625,07 €		
Total	10 843,47 €	total	4 500,00 €

Besoin de financement pour les restes à réaliser :

6 343,47 €

Monsieur le Maire propose d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement de l'année 2014 à la section d'investissement 2015.

Madame Anne Chassard s'interroge sur le fait que la totalité de l'excédent de fonctionnement ne soit pas reporté à la section d'investissement du budget 2015 afin de rembourser les emprunts et les investissements 2015.

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne semble pas judicieux de reporter l'intégralité à ce jour vu la baisse de la dotation de fonctionnement annoncée.

En conséquence,

Après délibération, à la majorité, (14 votes POUR et 4 votes CONTRE : Mesdames Anne Chassard et Nathalie Greiner - Messieurs François Sauvage et Stéphane Barelli), le conseil municipal :

AFFECTE une partie de l'excédent de fonctionnement soit 36 343 € au financement des opérations d'investissement de l'exercice 2015 du budget général - article 1068 excédent de fonctionnement capitalisés

REPORTE le solde d'excédent de fonctionnement à la section de fonction du budget 2015 soit 94 871,44 € - article 002 – résultat de fonctionnement reporté

REPORTE l'excédent d'investissement diminué du besoin de financement des restes à réaliser soit 59 385,20 € à la section d'investissement du budget général 2015 - article 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté

DELIBERATION N°6

FINANCES – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

(Rapporteur : Madame Véronique FOURNIER)

Madame Véronique FOURNIER informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2014 du budget annexe « Eau & assainissement » présente l'ensemble des dépenses et des recettes du service et reprend les résultats de l'exercice 2013.

Les résultats sont les suivants :

	Exploitation	Investissement
Dépenses 2014	178 064,10 €	72 270,80 €
Recettes 2014	222 811,27 €	67 823,74 €
Résultat de l'exercice 2014	44 747,17 €	-4 447,06 €
Résultat 2013 reporté	42 715,14 €	57 192,17 €
Résultats cumulés	87 462,31 €	52 745,11 €
Excédent global de clôture	140 207,42 €	

Monsieur François Sauvage souligne, comme pour la délibération n°3, le manque de document pour analyser le dossier.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire quitte la séance après les débats et avant le vote.

Le doyen d'âge présent à la séance, Monsieur Alain Lafontaine, préside la séance

En conséquence,

Après délibération, à la majorité, (14 votes POUR et 4 votes CONTRE : Mesdames Anne Chassard et Nathalie Greiner - Messieurs François Sauvage et Stéphane Barrelli), le conseil municipal :

APPROUVE le compte administratif du budget annexe « Eau & assainissement » de l'exercice 2014

DELIBERATION N°7

FINANCES – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

(Rapporteur : Madame Véronique FOURNIER)

Le Compte de Gestion du Budget «Eau & Assainissement» pour l'année 2014, établi par le Comptable Public, présente des écritures et des résultats identiques à celles et ceux figurant au Compte Administratif de l'exercice.

En conséquence,

Après délibération, à la majorité, (14 votes POUR et 4 votes CONTRE : Mesdames Anne Chassard et Nathalie Greiner - Messieurs François Sauvage et Stéphane Barrelli), le conseil municipal :

ADOpte le Compte de Gestion du Budget «Eau & Assainissement» pour l'exercice 2014 établi par Monsieur le Trésorier.

DELIBERATION N°8

FINANCES – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS 2014

(Rapporteur : Madame Véronique FOURNIER)

L'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice annexe « Eau et Assainissement » s'élève à 87 462,31 €

L'excédent d'investissement de l'exercice 2014 du budget annexe « Eau & assainissement » s'élève à 52 745,11 €.

Considérant le tableau des restes à réaliser de dépenses et recettes d'investissement remis au trésorier :

DEPENSES		RECETTES	
201417 STATION EPURATION	10 500,00 €	201417 STATION EPURATION	2 940,00 €
Total	10 500,00 €	total	2 940,00 €

Besoin de financement pour les restes à réaliser : 7 560,00 €

Monsieur le Maire propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 27 560,00 € aux dépenses d'investissement de l'exercice 2015 et de reporter le solde soit 59 902,31 € à la section d'exploitation.

Après délibération, à la majorité, (14 votes POUR et 4 votes CONTRE : Mesdames Anne Chassard et Nathalie Greiner - Messieurs François Sauvage et Stéphane Barrelli), le conseil municipal :

AFFECTE une partie de l'excédent d'exploitation, soit 27 560,00 € au financement des opérations d'investissement de l'exercice 2015 du budget annexe « Eau & assainissement » - article 1068 « capitalisation excédent de fonctionnement »

REPORTE le solde de cet excédent, soit 59 902,31 € à la section d'exploitation du budget annexe « Eau & assainissement » - article 002 « excédent de fonctionnement reporté »

REPORTE l'excédent d'investissement diminué du besoin de financement des restes à réaliser 2014 soit :
45 185,11 € à l'exercice 2015 du budget annexe « Eau et Assainissement »

DELIBERATION N° 9

FINANCES – BUDGET ANNEXE COMMERCES ET LOGEMENTS APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

(Rapporteur : Madame Véronique FOURNIER)

Madame Véronique FOURNIER informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2014 du budget annexe « commerces et logements » présente l'ensemble des dépenses et des recettes du service et reprend les résultats de l'exercice 2013.

Les résultats sont les suivants :

	Exploitation	Investissement
Dépenses 2014	10 654,66 €	16 738,87 €
Recettes 2014	19 006,75 €	15 479,31 €
Résultat de l'exercice 2014	8 352,09 €	-1 259,56 €
Résultat 2013 reporté	€	-32 924,80 €
Résultats cumulés	8 352,09 €	-34 184,36 €
Déficit global de clôture	-25 832,27 €	

Monsieur François Sauvage s'interroge sur l'avancé du dossier déposé auprès du mandataire judiciaire dans le cadre du recouvrement de la dette de loyers de Madame DOR ancienne gérante du commerce de proximité.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y pas à ce jour de retour.

Monsieur le Maire quitte la séance avant les débat et le vote.

Le doyen d'âge présent à la séance, Monsieur Alain Lafontaine, préside la séance

En conséquence,

Après délibération, à la majorité, (14 votes POUR et 4 votes CONTRE : Mesdames Anne Chassard et Nathalie Greiner - Messieurs François Sauvage et Stéphane Barelli), le conseil municipal :

APPROUVE le compte administratif du budget annexe « Commerces & Logements » de l'exercice 2014

DELIBERATION N° 10

FINANCES – BUDGET ANNEXE COMMERCES ET LOGEMENTS APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

(Rapporteur : Madame Véronique FOURNIER)

Le Compte de Gestion du Budget « Commerces et Logements » pour l'année 2014, établi par le Comptable Public, présente des écritures et des résultats identiques à celles et ceux figurant au Compte

Administratif de l'exercice.

En conséquence,

Après délibération, à la majorité, (14 votes POUR et 4 votes CONTRE : Mesdames Anne Chassard et Nathalie Greiner - Messieurs François Sauvage et Stéphane Barelli), le conseil municipal :

ADOpte le Compte de Gestion du Budget «Commerces et Logements» pour l'exercice 2014 établi par Monsieur le Trésorier.

DELIBERATION N°11

FINANCES – BUDGET ANNEXE COMMERCES ET LOGEMENTS AFFECTATION DES RESULTATS 2014

(Rapporteur : Madame Véronique FOURNIER)

L'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice annexe « commerces et logements » s'élève à 8 352,09 €

Monsieur le Maire propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 8 352,09 € aux dépenses d'investissement de l'exercice 2015.

En conséquence,

Après délibération, à la majorité, (14 votes POUR et 4 votes CONTRE : Mesdames Anne Chassard et Nathalie Greiner - Messieurs François Sauvage et Stéphane Barreli), le conseil municipal :

AFFECTE l'excédent d'exploitation, soit 8 352,00 € au financement des opérations d'investissement de l'exercice 2015 du budget annexe « commerces et logements » - article 1068 « capitalisation excédent de fonctionnement »

REPORTE le solde du déficit, soit 34 184,36 € à la section d'investissement au budget annexe « commerces et logements » - article 001 « solde d'exécution n-1 reporté »

DELIBERATION N°12

COLLEGE JOLIOT CURIE - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015

(Rapporteur : Monsieur Le Maire)

Le Syndicat Intercommunal Scolaire de Dieulouard, dont était membre la Commune de Saizerais et qui est aujourd'hui dissous, versait au Collège Joliot Curie une subvention pour permettre les sorties scolaires des élèves.

Les communes anciennement membres du S.I.S. se sont engagées à verser au collège une participation financière en lieu et place du Syndicat.

Par courrier du 27 novembre 2014, Monsieur le Principal du Collège a formulé une demande à hauteur de 561,00 € (montant supérieur de 41€ à celui de 2014), correspondant au nombre de 51 élèves de Saizerais (1 élève de moins que pour l'année 2014).

soit 10,20 € par élève en 2014 et 11€ par élève en 2015

En conséquence,

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE d'octroyer au Collège Joliot Curie une subvention de 561,00 € au titre de l'année 2015 et d'inscrire cette dépense au budget principal 2015 (article 65738)

DELIBERATION N°13

ECOLE ELEMENTAIRE HAUTE EPINE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR CLASSE DECOUVERTE 2015

(Rapporteur : Monsieur Yoann REMOND)

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR EN DEBUT DE SEANCE.

DELIBERATION N°14

MEDECINE PROFESSIONNELLE – CONVENTION D'ADHESION – CDG54

(Rapporteur : Monsieur Philippe HALLIER)

Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 fait obligation aux collectivités de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de leurs agents.

Par convention en 2009 puis en 2012, la Commune est liée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour assurer la médecine du travail.

Le Centre de Gestion propose le renouvellement de ladite convention « Prévention et Santé au travail » applicable au 1er janvier 2015 et permettant une prise en charge plus large des agents.

En conséquence,

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE la nouvelle convention « Prévention et Santé au travail »

ADHERE aux mises à disposition des intervenants de prévention et santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir

DELIBERATION N°15

INTERCOMMUNALITE – NOMINATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

(Rapporteur : Monsieur Philippe HALLIER)

La Communauté de communes du Bassin de Pompey réinstalle la Commission Intercommunale de l'Accessibilité. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi N°2005 – 102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

Cette commission a pour rôle notamment d'assurer la coordination des mesures de mise en accessibilité entre les acteurs institutionnels et la concertation avec les associations locales et les établissements de santé.

Monsieur le Maire se présente pour représenter la commune de Saizerais au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

En conséquence, après délibération

nombre d'élus présents :	17
nombre de suffrages exprimés :	19
nombre de votes pour :	18
nombre de votes contre :	0
nombre d'absentions :	1 (Monsieur François Sauvage)

Le conseil municipal NOMME

Monsieur Ludovic LEGGERI en qualité de représentant communal au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

DELIBERATION N°16

INDEMNITES KILOMETRIQUES DANS LE CADRE D'UN DEPLACEMENT DES ELUS

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Dans le cadre du projet de mise en place d'une « mutuelle de village » à Saizerais à l'attention des habitants non couvert par une mutuelle de groupe obligatoire, Monsieur le Maire, Monsieur HALLIER Philippe, Adjoint au Maire en charge du Service à la population et Madame FOURNIER Véronique, Adjointe au Maire en charge des finances se sont rendus à Lons le Saunier le 19 et 20 janvier 2015.

Le déplacement avait pour intérêt de rencontrer le Directeur d'une agence de mutuelle en capacité de proposer une mutuelle de village.

Les frais de séjour (restauration et hébergement) sont à la charge des élus.

Monsieur le Maire propose d'indemniser les frais kilométriques au propriétaire du véhicule soit Monsieur HALLIER.

Selon la base de l'arrêté du 20 septembre 2001 modifié par l'arrêté du 24 avril 2006, les montants en euros des indemnités kilométriques sont en fonction de la catégorie du véhicule (CV) et le nombre de kilomètres parcourus.

Dans le cas présent, le véhicule utilisé est un véhicule 6cv (carte grise) et la distance aller est de 288 kilomètres.

Jusqu'à 2 000 km, il est fixé un montant d'indemnité kilométrique de 0,29 €.

Monsieur Stéphane Barreli s'interroge qu'en au rôle de cette délibération puisque les indemnités ont pour rôle de couvrir les frais de fonctions des élus.

Monsieur le Maire pense judicieux de participer aux frais lorsque l' élu se déplace au delà du secteur de couverture de la Lorraine.

Monsieur Stéphane Barreli annonce que l' élu a une indemnité de 6 000 € par an.

Monsieur Philippe hallier tient à rassurer Monsieur Stéphane Barreli en lui précisant que le montant qu'il annonce de 6000 € par an d'indemnités est bien entendu brut et n'a jamais servi à enrichir les élus mais bien à couvrir les dépenses de fonctionnement : déplacements en réunions et formations (intercommunautés, collectivités locales, et autres structures (cdg54 – associations des maires etc...) les frais de télécommunication (téléphonie) et les frais tout simplement pour le temps de présence pour les affaires communales sur le temps professionnel non rémunéré.

Monsieur François Sauvage aurait souhaité que la démarche débute par le sondage des habitants avant de « se déplacer ».

Madame Nelly Ravello précise qu'il convient de connaître le sujet avant de pouvoir présenter aux habitants et donc de rencontrer le fournisseur.

Monsieur Philippe Hallier tient à souligner que le recensement des personnes susceptibles d'être intéressées, selon les données de l'INSEE, est de 300 à 350 personnes sur la commune de Saizerais. Cela

restera un service sans obligation d'adhésion.

En conséquence,

Après délibération, à la majorité, (14 votes POUR et 4 votes CONTRE : Mesdames Anne Chassard et Nathalie Greiner - Messieurs François Sauvage et Stéphane Barelli), le conseil municipal DECIDE de :

REMBOURSER Monsieur Philippe Hallier d'un montant de 167,04 €
INSCRIRE l'ouverture des crédits au budget général 2015.

Madame Anne Chassard souhaite conclure en annonçant qu'elle a la volonté de rester sur la discussion qu'elle a eu samedi 28 février 2015 à l'occasion de la réunion en mairie avec Madame Véronique Fournier et Monsieur Philippe Hallier ; à savoir d'être associée aux discussions avant les réunions du conseil afin d'avoir un réel échange sein et constructif.

Monsieur le Maire l'assure de sa volonté de les associer aux réunions des commissions mais qu'il ne peut être tenu responsable de leur absence à celles-ci relevant de leur défaillance personnelle.

La séance est levée à 21 h 27.

Le Maire, /

Ludovic LEGGERI

Le secrétaire de séance,

Philippe HALLIER

Monsieur le Maire a donné la parole aux personnes présentes au sein du public. Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des remarques de chacun.